ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, développement durable, transports et logement : services extérieurs

Question écrite n° 99609

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la situation des 3000 personnes que comptent les corps de l'environnement, répartis au sein de plusieurs établissements publics : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ainsi que dans les parcs nationaux et l'Agence des aires marines protégées. Si 2010 fut l'année de la biodiversité, il semble parfaitement légitime que notre pays se dote d'une véritable police de l'environnement, apte et soutenue qui permettrait une reconnaissance du travail de ces personnes à la hauteur de leurs missions. En mai 2010, se sont ouvertes des négociations pour la requalification de leurs postes des catégories C en B et des catégories B et B+ en A, une revalorisation des grilles indiciaires, avec intégration des primes dans le traitement de base, la bonification statutaire versée aux autres corps de police et la résorption des retards de gestion de carrière. Malheureusement ces négociations n'ont abouti qu'à l'attribution de quelques postes de C en B (80) pour l'ensemble des corps de l'environnement avec blocage des concours de recrutement pendant deux ans et moins de 10 postes de B en A. Depuis le 15 janvier, le mouvement social a donc repris dans tous les services des établissements publics concernés. Ainsi, elle lui demande comment elle compte procéder à la revalorisation de la carrière de ces personnes.

Texte de la réponse

En janvier 2010, les représentants des personnels de l'environnement ont initié un mouvement social. Les principales revendications portaient sur un alignement des régimes indemnitaires entre les différents établissements d'affectation de ces agents et une reconnaissance de leurs métiers et activités réellement exercées, en procédant à la requalification des agents de catégorie C en catégorie B et de catégorie B en catégorie A. Une première décision a été prise d'aligner les taux des primes de sujétion et de technicité des agents des parcs nationaux et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sur celui des agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Le rattrapage a été réparti sur les exercices 2010 et 2011. Parallèlement, un groupe de travail réunissant l'administration et les représentants de l'intersyndicale s'est réuni tout au long de l'année 2010 afin d'étudier l'adéquation entre les catégories statutaires de ces agents et le niveau des métiers exercés, tout en prenant en compte la faisabilité budgétaire d'éventuelles mesures. En décembre 2010, l'administration a fait un certain nombre de propositions en réponse à la plate-forme revendicative syndicale concernant les corps de l'environnement. Les représentants de l'intersyndicale les ont jugées insuffisantes. Depuis, ils ont à nouveau été reçus trois fois par l'administration et deux fois au cabinet du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Les engagements suivants leur ont été confirmés : extension du statut des contractuels des agences de l'eau à l'ONEMA et l'ONCFS : un chantier sur la mise en place d'un cadre d'emploi commun aux contractuels des parcs nationaux et de l'agence des aires marines protégées sera ouvert dès le mois de mai ; son avancement sera présenté aux représentants du personnel fin juin. Requalification des postes. Amélioration des déroulements des carrières : une réunion entre l'administration et les représentants du personnel se déroulera début juin

concernant l'amélioration du nombre de promotions au sein du corps des agents techniques de l'environnement (ATE). Le MEDDTL a engagé une concertation interministérielle sur l'intégration des techniciens de l'environnement (TE) dans le nouvel espace statutaire (NES) de catégorie B. Proposant une amélioration des carrières des TE, cette intégration est une condition nécessaire pour la mise en place d'un examen professionnel exceptionnel permettant le passage des ATE dans le corps des TE, sur la base d'une requalification par service départemental, ou équivalent, et par établissement. Enfin, le principe d'une augmentation du nombre de promotions des TE dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement a été décidé. Reconnaissance de la pénibilité : les réflexions menées dans les établissements employeurs seront complétées par un travail fait par les établissements, à partir d'un cadrage méthodologique élaboré par l'administration, afin de consolider le dossier actuel, notamment par des indicateurs chiffrés. Les résultats seront présentés aux représentants de l'intersyndicale en septembre 2011. Primes des chefs de services départementaux : la différenciation de primes entre les chefs de service départementaux et les autres techniciens de l'environnement, qui s'est trouvée réduite du fait de la mise en cohérence des régimes indemnitaires intervenue en 2010 et 2011, sera examinée lors de la mise en place de la prime de fonction et de résultat pour l'ensemble de la catégorie B technique, prévisible en 2012, qui devrait permettre la mise en place d'une échelle de cotation traduisant les différents niveaux de responsabilité hiérarchique et de responsabilité occupés. Certains niveaux de responsabilité géographique dans les parcs nationaux pourraient également être pris en considération. Emplois dans les établissements : les plafonds d'emplois des établissements publics ont été présentés aux représentants de l'intersyndicale. Le nombre d'emplois affectés au programme urbanisme, paysage, eau et biodiversité dans les services de l'État leur sera communiqué. Le MEDDTL reste très vigilant quant à la poursuite de ces chantiers qui s'inscrivent, toutefois, dans le cadre des contraintes budgétaires ministérielles et des arbitrages interministériels.

Données clés

Auteur : Mme Frédérique Massat
Circonscription : Ariège (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 99609
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement
Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mai 2011
Question publiée le : 8 février 2011, page 1129
Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5801